



UNION AFRICAINE
**BUREAU INTERAFRICAIN
DES RESSOURCES ANIMALES**



EUROPEAN UNION

RAPPORT FINAL

ATELIER DE CONCERTATION SUR LA MISE EN PLACE D'UN RESEAU CONTINENTAL D'ASSOCIATIONS DE FEMMES TRANSFORMATRICES ET COMMERÇANTES DE PRODUITS HALIEUTIQUES

20-22 AVRIL 2017 DAR ES SALAAM, REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE



NEPAD
TRANSFORMING AFRICA

WorldFish



TABLE DE MATIÈRES

	RESUMÉ	iv
I.	INTRODUCTION	1
II.	CEREMONIE D'OUVERTURE	2
1.	<i>Mot d'accueil de l'UA-BIRA</i>	2
2.	<i>Allocution d'ouverture du Secrétaire permanent au Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche de la République-Unie de Tanzanie</i>	3
III.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
IV.	SESSIONS TECHNIQUE	4
A.	<i>Contextualisation de la réunion</i>	4
B.	<i>Exposés techniques</i>	4
C.	<i>Discussions et questions soulevées</i>	7
D.	<i>Sessions de travaux en groupes</i>	8
V.	RESULTATS DE L'ATELIER	8
VI.	RECOMMANDATIONS	9
VII.	CEREMONIE DE CLOTURE	9
	ANNEXES	10

RESUMÉ

Le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA) a organisé, en collaboration avec l'Agence du NEPAD (APCN), WorldFish et le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie, un atelier de concertation pour la mise en place d'un réseau continental des femmes engagées dans la transformation et le commerce de produits halieutiques. L'atelier s'est tenu du 20 au 22 avril 2017 à Dar es-Salaam en Tanzanie.

Le principal objectif de l'atelier était de mettre en place un réseau continental des femmes engagées dans la transformation et le commerce de produits halieutiques. qui serait à même de faciliter : (1) la collaboration et la coopération entre les associations de femmes engagées dans la transformation et le commerce de produits halieutiques. sur le continent ; (2) le partage des meilleures pratiques, expériences et technologies et l'apprentissage mutuel ; (3) la recherche de solutions aux problèmes affectant leurs activités et la création d'un environnement politique favorable pour améliorer leur rôle dans le secteur de la pêche sur le continent ; (4) l'attraction des investissements publics et privés plus importants dans les activités post-capture du secteur de la pêche (transformation et commerce de poissons) ; (5) le renforcement de leur rôle en tant que petites moyennes et entreprises (PME) et, partant, l'expansion de leurs débouchés et opportunités de commercialisation, qui se traduiront par une amélioration du commerce intra régional de poissons en Afrique.

L'atelier a attiré 55 participants issus des 28 États membres de l'Union africaine ci-après : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Tchad, Union des Comores, Congo, Côte d'Ivoire, RDC, Égypte, Ghana, Guinée, Kenya, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Soudan du Sud, Tanzanie, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie. Y ont également participé des institutions régionales, notamment l'Organisation de la pêche du lac Victoria (LVFO) et la Commission régionale des pêches du Golfe de Guinée (COREP) ; le Réseau africain des femmes de la pêche (RAFEP / COMHAFAT), un expert du Service d'information électronique sur les marchés du poisson (EFMIS-Ke), l'Agence de protection de l'environnement de la Sierra Leone (SLEPA), la Fondation du secteur privé de l'Ouganda et GIZ, ainsi que des membres du personnel de l'UA-BIRA.

Les résultats de l'atelier comprennent : (1) l'élaboration et l'adoption du règlement intérieur du réseau des femmes engagées dans la transformation et le commerce de produits halieutiques. en Afrique ; (2) l'élaboration d'un plan d'action prioritaire de deux ans, adopté sous réserve de modifications mineures ; (3) l'élaboration d'une stratégie de durabilité du réseau, également adoptée moyennant quelques modifications ; (4) la mise en place du « RÉSEAU AFRICAIN DES FEMMES ENGAGÉES DANS LA TRANSFORMATION ET LE COMMERCE DE PRODUITS HALIEUTIQUES. » (AWFishNET) et l'élection des membres du Bureau suivant:

- Présidente : **Mme Beyene Ateba Baliaba** (Cameroun)
- 1^{ère} Vice-présidente: **Mme Jeriedayaro Patricia Uwheraka** – Nigéria
- 2^{ème} Vice-présidente: **Mme Sihem Hammad** - Algérie
- Secrétaire générale : **Mme Editrudith Lukanga** - Tanzanie
- 1^{ère} Secrétaire générale adjointe: **Mme Magne Kaptue Flore** - Cameroun
- 2^{ème} Secrétaire générale adjointe : **Mme Gomez Ayaba Victoire** - Bénin
- Trésorière : **Mme Susan Odour**, Kenya
- Trésorière adjointe : **Mme Marwa Mamdouh Lotfy** - Égypte
- Représentante des personnes handicapées : **Mme Maisha Ishingwa Patricia** - RDC
- Trésorière adjointe : **Mme Kasazi Lutuno Nyendwa** - Zambie

La Tanzanie a été élue pour assurer le rôle de secrétariat ; elle abritera le siège du Réseau en attendant la décision de l'Assemblée générale en temps opportun.

I. INTRODUCTION

Dans la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation agricoles accélérées pour la prospérité partagée et l'amélioration des moyens de subsistance (Doc.Assemblage / AU / 2 / (XXIII), les chefs d'État et de gouvernement africains se sont engagés à stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles. Ils ont promis d'éliminer la faim en Afrique d'ici 2025, de réduire de moitié la pauvreté d'ici l'an 2025, à travers la croissance et la transformation agricoles inclusives et l'exploitation des marchés et des opportunités commerciales aux niveaux local, régional et international. En outre, ils ont décidé de tripler à l'horizon 2025 le commerce intra-africain des produits et services agricoles en améliorant l'accès au marché ; de réduire de moitié les niveaux actuels des pertes post-capture d'ici l'an 2025 ; et de soutenir et privilégier l'entrée et la participation des femmes et des jeunes dans les opportunités commerciales et lucratives attrayantes de l'agro-industrie.

Les produits de la pêche et de l'aquaculture restent une source importante d'alimentation, de revenus et de subsistance pour des centaines de millions de personnes en Afrique. Des statistiques récentes révèlent que les femmes représentent plus d'un quart (27%) de la main-d'œuvre dans le secteur africain de la pêche et de l'aquaculture. La grande majorité de ces femmes sont employées dans les activités post-capture (91,5%) et apportent une contribution significative à la sécurité alimentaire, aux moyens de subsistance et aux revenus des ménages. Cependant, bien que la dimension genre figure sur le programme de développement international depuis longtemps, de nombreuses inégalités persistent et le rôle des femmes dans la pêche et l'aquaculture reçoit rarement l'attention qu'il mérite. Les femmes restent marginalisées dans le secteur, que ce soit au niveau des activités liées à la pêche ou de leur rôle dans les processus décisionnels.

L'Union africaine a élaboré le Cadre politique et Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique (CPSR), adopté par le 23ème Sommet des chefs d'État et de gouvernement africains à Malabo (Guinée équatoriale) en juin 2014. L'un des sept objectifs politiques de ce document stratégique panafricain est de garantir et de renforcer de manière durable la contribution de la pêche artisanale à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et aux avantages socioéconomiques qui reviennent aux communautés de pêcheurs, et plus particulièrement aux femmes engagées dans le secteur des pêches en Afrique.

L'UA-BIRA et ses partenaires, l'APCN et WorldFish, ont organisé en novembre 2016 deux ateliers de formation des formateurs (un pour les pays anglophones et un autre pour les pays francophones) sur la manipulation du poisson, l'hygiène et les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) le long de la chaîne des valeurs post-capture. Ces formations avaient comme principale cible les associations de femmes engagées dans la transformation et le commerce de produits halieutiques. L'objectif principal de ces formations était de renforcer la capacité des associations de femmes transformatrices et commerçantes de produits halieutiques à mettre en œuvre de manière efficace les mesures SPS, à appliquer les règles en matière d'hygiène et qualité, et de traitement des produits halieutiques pour une plus longue durée de conservation des produits, un meilleur accès aux marchés et aux bénéfices socioéconomiques associés.

Les participantes aux deux formations ont formulé une forte recommandation sur la nécessité de mettre en place un réseau continental des femmes transformatrices et commerçantes de produits halieutiques, comme mécanisme qui faciliterait : (1) la collaboration et la coopération entre les associations des femmes engagées dans la transformation et le commerce de produits halieutiques sur le continent ; (2) le partage des meilleures pratiques, expériences et technologies et l'apprentissage mutuel ; (3) la recherche des solutions aux problèmes affectant leurs activités et la création d'un environnement politique favorable

pour améliorer leur rôle dans le secteur de la pêche sur le continent ; (4) l'attraction des investissements publics et privés plus importants dans les activités post-capture (transformation et commerce de poissons) ; (5) le renforcement de leur rôle en tant que petites et moyennes entreprises (PME) et, partant, l'expansion de leurs débouchés et opportunités de commercialisation, qui se traduiront par une amélioration du commerce intra régional de produits halieutiques en Afrique.

Ainsi, le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA), en collaboration avec l'Agence du NEPAD, WorldFish et le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie, a organisé un atelier de concertation pour la mise en place d'un réseau continental des femmes engagées dans la transformation et le commerce de produits halieutiques. Ledit atelier s'est tenu du 20 au 22 avril 2017 à Dar es-Salaam en Tanzanie.

La formation visait à atteindre les objectifs spécifiques suivants :

- Mettre en place un réseau africain des femmes engagées dans la transformation et le commerce de produits halieutiques;
- Sensibiliser les participantes à la nécessité d'améliorer les conditions de vie et de travail des femmes engagées dans la pêche artisanale, en particulier dans le secteur post-capture dans les États membres de l'UA ;
- Faire mieux connaître le rôle-clé joué par les femmes africaines, en particulier dans la pêche artisanale ;
- Discuter de la structure et du règlement intérieure du réseau, des divers organes de gouvernance et de leurs Termes de Reference, et des critères d'élection des membres des différents organes ;
- Élire ou nommer les membres des divers organes de gouvernance ;
- Identifier les domaines / actions prioritaires pour l'opérationnalisation du réseau continental des femmes engagées dans la transformation et le commerce de produits halieutiques.

II. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été marquée par une allocution du représentant du Directeur de l'UA-BIRA. L'ouverture officielle de la réunion a été faite par Dr Yohana L Budeba, Secrétaire permanent au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche de la République-Unie de Tanzanie, au nom du Ministre en charge de ce ministère.

I. Mot d'accueil de l'UA-BIRA

Le Dr Mohamed Seisay, fonctionnaire en chef chargé de ressources halieutiques à l'UA-BIRA, a prononcé un mot d'accueil au nom du Pr Ahmed El-Sawalhy, Directeur de l'UA-BIRA. Il a fait remarquer que les femmes jouent un rôle important, en particulier dans le secteur post-capture des pêches. En dépit de l'importance de leur rôle, les femmes sont confrontées à de nombreux défis qui limitent la pleine réalisation de leur contribution potentielle au secteur. L'inexistence ou la faiblesse du mécanisme de collaboration entre les femmes est un défi majeur dans le secteur post-capture des pêches. Par conséquent, le Cadre politique et la Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique reconnaît l'importance des femmes dans le secteur, et contient un objectif politique dédié spécialement au renforcement du rôle des femmes en vue des changements positifs et durables en faveur de l'égalité des genres. De plus, le document préconise la mise en place d'un mécanisme de mobilisation de financements suffisants et de reconnaissance du rôle crucial joué par les femmes dans la pêche et l'aquaculture.

Le Dr Seisay a informé les participants des activités antérieures menées par l'UA-BIRA et ses partenaires dans le but de renforcer la participation effective des femmes dans sein du secteur, y compris des cours de

formation visant à renforcer la capacité des associations de femmes transformatrices et commerçantes de produits halieutiques en matière de traitement et d'hygiène de produits halieutiques. Il a en outre souligné l'importance (pour les femmes) de travailler ensemble dans le cadre d'un réseau, et rassuré les participants de l'engagement de l'UA-BIRA à continuer de travailler avec les associations de femmes engagées dans la transformation et le commerce de produits halieutiques. Il a conclu son allocution en remerciant les partenaires au développement, en particulier l'UE, d'avoir soutenu les initiatives de l'UA-BIRA, les participants pour leur engagement à améliorer le secteur des pêches en Afrique, et le Gouvernement et la République-Unie de Tanzanie pour avoir accepté d'accueillir les deux événements organisés par l'UA-BIRA, y compris la présente rencontre.

2. Allocution d'ouverture du Secrétaire permanent au Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche de la République-Unie de Tanzanie

Au nom de S.E. le ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et des Pêches de la République-Unie de Tanzanie, Dr Yohana L Budeba, secrétaire permanent (SP) du même ministère, a prononcé une allocution d'ouverture. Après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants et remercié l'UA-BIRA d'avoir porté son choix sur la Tanzanie pour l'organisation de l'atelier, Dr Yohana a félicité l'Union africaine pour avoir diligenté la formulation du Cadre politique et de la Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique, et ses dirigeants proactifs pour le démarrage de la mise en œuvre du document. Il a exprimé sa sincère conviction que le CPSR et les initiatives en matière de pêche et d'aquaculture à l'UA-BIRA fourniront les directives nécessaires aux États membres de l'Union africaine, aux commissions économiques régionales (CER), aux organismes régionaux de gestion de la pêche, aux acteurs non-étatiques dans le secteur de la pêche, y compris les femmes, dans l'actualisation de la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation agricoles accélérées pour la prospérité partagée et l'amélioration des moyens de subsistance.

Le SP a souligné l'importance du rôle joué par le secteur des pêches dans le développement socioéconomique, la création de revenus, les possibilités d'emploi et la sécurité alimentaire, ainsi que pour les moyens de subsistance des populations d'Afrique en général et de la Tanzanie en particulier. Il a également reconnu les rôles-clés joués par les femmes africaines dans le secteur des pêches, en particulier au niveau « post-capture » de la chaîne des valeurs du poisson (transformation et commercialisation). Le SP a fait remarquer que les activités de pêche et d'aquaculture en Tanzanie sont dirigées par le secteur privé, et bon nombre d'entre elles sont des entreprises et des associations appartenant à des femmes. Cette situation a poussé le gouvernement à fournir un environnement politique propice, pour que leurs activités puissent être florissantes. Il a en outre exhorté toutes les administrations nationales de la pêche à engager et à incorporer les parties prenantes, en particulier les femmes et les jeunes, afin d'apprendre et de mieux comprendre les différents processus et la nécessité de concevoir et de mettre en œuvre des politiques continentales, régionales et nationales en matière des pêches et des lois connexes à travers une approche totalement inclusive fondée sur les droits humains.

Le SP a conclu son allocution en disant qu'il s'attendait à ce que le résultat de cet atelier contribue à améliorer davantage les régimes de gestion de nos ressources halieutiques, l'environnement et la sécurité alimentaire et nutritionnelle de nos populations.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté après quelques modifications. (Annexe 5)

IV. SESSIONS TECHNIQUE

La session technique été organisée en séquence comme suit :

A. Contextualisation de la réunion

a. Contexte, objectifs et résultats attendus de la réunion par l'UA-BIRA

M. Joseph Mbane, assistant de projet à l'UA-BIRA, a fait un exposé sur le sujet ci-dessus. Il a fait remarquer que le poisson et les produits de la pêche assurent la sécurité alimentaire et nutritionnelle, procurent des revenus, jouent un rôle-clé dans la subsistance et le développement économique de nombreux pays et populations d'Afrique. Des statistiques récentes révèlent que les femmes représentent plus d'un quart (27%) de la main-d'œuvre du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique. La grande majorité des femmes sont employées dans les activités post-capture (91,5%) et contribuent de manière significative à la sécurité alimentaire, aux moyens de subsistance et aux revenus des ménages. Cependant, les femmes restent marginalisées dans le secteur, à la fois au niveau de leurs activités liées à la pêche et de leur rôle dans les processus décisionnels. Les femmes sont particulièrement confrontées à des défis liés au manque d'accès au crédit, aux faibles niveaux d'alphabétisation et au faible pouvoir de négociation, ces lacunes étant dues en partie à la faiblesse des associations, à l'insuffisance de leur accès et à la gestion inadéquate des ressources halieutiques.

M. Mbane a mis en exergue les interventions-clés menées par l'UA en vue de résoudre les problèmes des femmes engagées dans le secteur de la pêche. Parmi ces interventions figurent notamment la Déclaration de Malabo adoptée en 2014 à Malabo en Guinée équatoriale, par laquelle les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine se sont engagés à : (a) stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles et à exploiter les débouchés et les opportunités commerciales ; (b) tripler le commerce intra-africain des produits et services agricoles d'ici l'an 2025 (le poisson a été mis sur la liste des produits prioritaires) ; (c) réduire de moitié la pauvreté à l'horizon 2025 par la croissance et la transformation agricoles inclusives. Une attention particulière a été accordée aux femmes et aux jeunes pour la réalisation de cette vision stratégique. En outre, il a indiqué que le CPSR a été adopté comme modèle de développement durable et de gestion du secteur de la pêche et de l'aquaculture sur le continent. Celui-ci souligne également la nécessité de renforcer le rôle des femmes dans le secteur. En outre, M. Mbane a évoqué l'importance du rôle joué par les projets FISH-TRADE et FISH-GOV dans la mise en œuvre des objectifs stratégiques ci-dessus, en particulier en ce qui concerne les femmes engagées dans la transformation et le commerce de produits halieutiques.

Il a terminé son exposé en rappelant aux participants l'objectif et les résultats escomptés de l'atelier, décrits ci-dessus.

B. Exposés techniques

Au cours de cette session technique, les exposés ci-après ont été présentés.

a. Rôle des femmes dans la gestion et le développement des pêches en Afrique – Transformation du poisson : état, défis et opportunités

Mme Editrudith Lukanga, Tanzanienne, a fait un exposé sur le rôle des femmes dans les pêches et a indiqué que les produits de la



pêche et de l'aquaculture constituent une source vitale de protéines, de revenus et de moyen de subsistance pour des centaines de millions de personnes et de nombreuses familles dans les pays en développement. Les femmes constituent la moitié des 120 millions de personnes qui travaillent dans la pêche de capture et les chaînes d'approvisionnement associées, en particulier dans les activités de pré et post-capture et de pêche à proximité des côtes.

Les femmes africaines jouent un rôle de premier plan dans les pêches de subsistance /artisanale, en particulier dans la transformation et la commercialisation du poisson et des produits de la pêche, frais ou transformés. Bien que la dimension genre figure sur le programme de développement international depuis longtemps, de nombreuses inégalités subsistent et le rôle des femmes dans la pêche et l'aquaculture reçoit rarement l'attention qu'il mérite.



Elle a fait remarquer que les activités des femmes dans le secteur sont affectées par certains défis, notamment l'accès limité à l'information sur les pêches ou les marchés, le manque d'installations d'hygiène et d'assainissement appropriées, la médiocrité des infrastructures de transformation, les responsabilités familiales / domestiques, l'insécurité et les pertes post-capture.

Mme Lukanga a également mis en évidence certaines opportunités que les femmes peuvent exploiter dans le secteur de la pêche, notamment la richesse des eaux africaines en poissons, le grand nombre de femmes actives dans la transformation et le commerce de produits halieutiques. sur le continent, etc. Elle a conclu son exposé en formulant des recommandations dont l'application permettrait de renforcer les rôles des femmes dans les secteurs post-capture et de maintenir leur pertinence dans les processus décisionnels. Les femmes devraient être habilitées à jouer efficacement leur rôle et à contribuer concrètement au développement du secteur des pêches, particulièrement au niveau « post-capture », ce qui permettrait de garantir la sécurité alimentaire et de meilleurs moyens de subsistance à nos populations.

b. Expérience d'un réseau régional africain de femmes de la pêche (RAFEP);

Mme Beyene Ateba Epse Baliaba, présidente du RAFEP, a fait un exposé sur l'institution placée sous sa responsabilité et a souligné les points ci-après.

Le Réseau africain des femmes de la pêche (RAFEP) est une organisation née de la volonté politique des États membres de la Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre les États africains riverains de l'océan Atlantique (COMHAFAT-ATLAFCO). Le RAFEP a été créé en 2010, et regroupe 22 États membres, à savoir le Cameroun, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, le Libéria, la Mauritanie, le Nigéria, la Sierra Leone, la République démocratique du Congo, le Togo, Sao Tomé-et-Principe et le Sénégal, le Congo, la Namibie et l'Angola.

Les objectifs du RAFEP consistent, entre autres, à : (1) contribuer au renforcement des capacités organisationnelles, professionnelles et entrepreneuriales des femmes engagées dans le secteur de la pêche dans les pays de la COMHAFAT; (2) promouvoir la coopération entre les femmes actives dans le secteur de la pêche au niveau régional ; (3) contribuer à maximiser la participation des femmes au développement durable de la pêche et au développement socioéconomique des pays de la COMHAFAT ; (4) promouvoir l'accès des femmes au financement adéquat au profit de leurs activités, etc.

Sous la supervision de la COMHAFAT, ce réseau est régi par un bureau composé de sept (07) membres élus pour un mandat non renouvelable de trois (03) ans : 01 présidente ; 03 vice-présidentes ; 01 secrétaire ; 01 Trésorière.

À ce jour, les activités du RAFEP comprennent, entre autres : (1) la création de réseaux nationaux ; (2) le renforcement des capacités des femmes en matière d'hygiène et de contrôle-qualité dans la transformation et la conservation du poisson ; (3) le renforcement des capacités pour le commerce intrarégionale des produits halieutiques ; (4) le renforcement des capacités de sensibilisation ; (5) le développement des capacités en matière de recherche et de développement de partenariats économiques, etc.

Quelques-uns des défis rencontrés par le réseau sont : (1) l'absence de reconnaissance légale du RAFEP qui porte préjudice à ses opérations en tant qu'organisme autonome entièrement accrédité ; (2) les difficultés éprouvées pour accéder aux ressources ; (3) l'appropriation insuffisante de la vision du RAFEP par ses membres ; (4) la défaillance par les dirigeantes à transmettre les connaissances générées par les formations reçues dans leurs divers pays ; (5) la connaissance insuffisante des réglementations régissant les activités liées à la pêche ; (6) le faible niveau de communication, etc.

c. Communication et échange d'informations entre les membres du réseau et types d'information : l'expérience kenyane des Services électroniques d'information sur les marchés du poisson (EFMIS-Ke) ;

M. Kenneth Werimo, du Kenya Marine and Fisheries Research Institute (KMFRI) a fait un exposé sur ce sujet et a relevé les faits saillants ci-après.

La communication et l'échange d'informations entre les membres du réseau rentrent dans deux catégories principales : les systèmes traditionnels (bouche à oreille, réseaux de commerçants, voyages et observation) et systèmes modernes (émissions radiophoniques, téléphones portables, journaux, bulletin, internet, etc.). Il a décrit les types d'informations susceptibles d'être échangées entre les membres du réseau pour améliorer le commerce du poisson, notamment les débouchés potentiels, les modalités d'accès aux marchés, les

services d'appui, par exemple le crédit, la réfrigération, etc., les conditions prévalant sur les marchés, les prix sur les marchés parallèles, les types et quantités de produits de la pêche, la disponibilité des acheteurs, les vendeurs, etc.

M. Werimo a donné un aperçu de l'expérience du Kenya en ce qui concerne les services électronique d'information sur les marchés du poisson, notamment l'utilisation de l'EFMIS-Ke comme outil d'échange d'informations pour améliorer le commerce du poisson et les revenus des communautés de pêcheurs par la facilitation de leur accès à l'information à travers un moyen pratique, rapide, bon marché et en temps réel. L'EFMIS-Ke fonctionne de la manière suivante : (1) recueil des informations-clés sur les marchés du poisson à partir des centres de données (sites de débarquement des poissons, marchés, fournisseurs d'intrants, usines, piscicultures) ; (2) transmission des informations à un centre de données basé à KMFRI, où elles sont synthétisées et correctement présentées et stockées dans une base de données ; (3) accès des utilisateurs (principalement les pêcheurs, les pisciculteurs, les commerçants, les transformateurs, les coopératives, les consommateurs et d'autres groupes) à l'information par envoi de requêtes par SMS via un code abrégé, par exemple 22565 ; (4) réception des informations par téléphone via un SMS.

L'orateur a ensuite énuméré les réalisations de ce nouveau système d'information. L'EFMIS-Ke a contribué au rapprochement entre l'offre et la demande de poissons, à la réduction des disparités des prix entre les sites de débarquement et les marchés, à la réduction des marges des prix, à la réduction des pertes post-capture, à la baisse des coûts de commercialisation, à la sensibilisation accrue des conditions du marché, à l'interconnexion des réseaux régionaux africains grâce aux services de téléphonie mobile. M. Werimo a également fait remarquer que le principal défi pour ce système d'information important a été sa durabilité en raison du fait que ceci était initialement un projet qui a pris fin, d'où la nécessité d'un soutien supplémentaire et d'une stratégie de durabilité bien définie.

C. Discussions et questions soulevées

Après les exposés, les discussions ont été entamées, et un certain nombre de questions ont été soulevées et des précisions données. Quelques-unes de ces questions abordées sont reprises ci-dessous.

- Durabilité de l'EFMIS-Ke, du fait que le projet était initialement financé par des donateurs. Il est nécessaire de sensibiliser le gouvernement et le secteur privé et les convaincre d'investir pour la durabilité de ce système en les informant des avantages potentiels qu'ils peuvent en tirer. Les agents de collecte de données sont des bénévoles, d'où le besoin d'une certaine forme de motivation. Le taux de réponse devrait être suffisamment élevé pour couvrir les coûts de fonctionnement ;
- conception du système EFMIS-Ke et hébergement du serveur à l'Institut kenyan de recherche sur les pêches Maritimes (Kenya Marine Fishery Research Institute : KMFRI). Les données produites sont la propriété du KMFRI, et elles sont stockées sur dans l'espace grâce à un accord contractuel avec les fournisseurs de services internet ;
- Langue de travail du réseau de femmes - En tant que plateforme de femmes issues des États membres de l'Union africaine, toutes les langues officielles de l'Union africaine doivent être prises en considération pour une communication efficace entre les femmes à travers le continent ;
- Question de la gouvernance foncière - Les femmes sont confrontées à des défis en ce qui concerne le site de réception et de transformation du poisson ou leur espace de travail. La propriété foncière, la sécurité des sites, les infrastructures de base pour les femmes ayant de jeunes enfants ou des bébés, l'éducation des adultes et l'alphabétisation, les établissements de santé pour les femmes sur le site de travail sont des problèmes cruciaux qui entravent leur rôle ;

- L'association des femmes doit être renforcée aux niveaux national et régional, par conséquent, les femmes doivent être soutenues par les institutions nationales et les CERs pour la stabilité de leur réseau continental ;
- Reconnaissance du rôle des femmes pour la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance - Les femmes jouent un rôle important dans la gestion des pêches, la contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle de leurs familles. Par conséquent, le réseau continental doit mettre sur pied des actions appropriées qui permettront d'améliorer la capacité des femmes à faire efficacement leur travail et à accroître leur productivité ;
- Langue appropriée pour faciliter la communication entre les membres du réseau - Les langues de communication du réseau des femmes sont les langues officielles de l'Union africaine.

D. Sessions de travaux en groupes

En préparation aux travaux en groupes pour l'élaboration du règlement intérieur du réseau, Dr Mohamed Seisay de l'UA-BIRA a fait un exposé sur les aspects généraux à prendre en compte dans l'élaboration du document. Après cela, deux groupes ont été formés pour préparer une proposition de règlement intérieur du Réseau.

Après l'élaboration du règlement intérieur, les deux groupes initialement constitués ont ensuite travaillé à identifier les options de durabilité et élaborer un plan d'action pour le réseau.

Les résultats de ces travaux de groupe ont été présentés en séance plénière pour discussion, harmonisation et adoption par l'assemblée. (Tous les documents sont annexés au présent rapport).



Photo : Les femmes pendant les travaux de group

V. RESULTATS DE L'ATELIER

1. Les participants à l'atelier ont élaboré et adopté le règlement intérieur pour le réseau des femmes transformatrices et commerçantes de produits halieutiques en Afrique (AWFishNET) ;
2. Les participants à l'atelier ont élaboré un plan d'action prioritaire de deux ans qui a été adopté moyennant quelques modifications mineures ;
3. Au cours de la séance plénière, les participants ont élaboré une stratégie de durabilité pour le réseau, également adoptée sous réserve de quelques modifications ;

4. Le Bureau élu du Réseau se compose comme suit :
- Présidente : **Mme Beyene Ateba Baliaba** (Cameroun)
 - 1^{ère} Vice-présidente: **Mme Jeriedayaro Patricia Uwheraka** – Nigéria
 - 2^{ème} Vice-présidente: **Mme Sihem Hammad** - Algérie
 - Secrétaire générale : **Mme Editrudith Lukanga** - Tanzanie
 - 1^{ère} Secrétaire générale adjointe: **Mme Magne Kaptue Flore** - Cameroun
 - 2^{ème} Secrétaire générale adjointe : **Mme Gomez Ayaba Victoire** - Bénin
 - Trésorière : **Mme Susan Odour**, Kenya
 - Trésorière adjointe : **Mme Marwa Mamdouh Lotfy** - Égypte
 - Représentante des personnes handicapées : **Mme Maisha Ishingwa Patricia** - RDC
 - Représentante des jeunes : **Mme Kasazi Lutuno Nyendwa** – Zambie

Le pays abritant le Secrétariat hébergera aussi le siège du Réseau jusqu'à ce que l'Assemblée générale décide autrement.

VI. RECOMMANDATIONS

- a. Le réseau continental fonctionnera plus efficacement si la représentation de chaque État membre se fait à travers un réseau national reconnu de femmes qui regrouperait les associations individuelles. Il a donc été proposé que chaque pays mette en place un réseau national des femmes ;
- b. Renforcer la capacité des associations / réseaux nationaux de femmes et encourager la formation de réseaux nationaux de femmes là où il n'en existe pas. La personne ou association focale devrait prendre la responsabilité de faciliter la formation des réseaux nationaux dans leurs par respectifs;
- c. Les représentantes des pays participants sont invitées à envoyer leurs rapports à leurs ministères de tutelle;
- d. Afin de contribuer à la création des réseaux nationaux, les personnes / associations focales procéderont à une cartographie des associations de femmes transformatrices et commerçantes de produits halieutiques dans leurs divers pays ;
- e. La responsabilité du lancement de ces réseaux nationaux incombe aux membres qui ont participé à la présente réunion, en particulier dans les pays où de tels réseaux n'existent pas.

VII. CEREMONIE DE CLOTURE

La présidente du réseau a lu la déclaration des femmes transformatrices et commerçantes de produits halieutiques pour la mise en place du réseau.

Mme Gomez Ayaba Victoire a, au nom des participants, remercié l'UA-BIRA d'avoir organisé, en temps opportun, le présent atelier à l'intention des femmes engagées dans la transformation et le commerce de produits halieutiques. sur le continent. Elle a exprimé sa gratitude envers le Gouvernement et le Peuple de la République-Unie de Tanzanie pour avoir abrité l'atelier et offert un environnement propice qui a facilité la mise en place du RÉSEAU AFRICAIN DES FEMMES TRANSFORMATRICES ET COMMERÇANTES DE PRODUITS HALIEUTIQUES (AWFishNET).

La cérémonie de clôture a été marquée par les observations de la présidente élue du réseau continental, Mme Beyene Ateba Baliaba et celles de la représentante du Directeur de l'UA-BIRA, Dr Nelly Isyagi, et par l'allocution de clôture officielle de la réunion prononcée par Mme Fatma Sobo, Représentante de S.E. le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche de la République-Unie de Tanzanie.

ANNEXES

Annexe 1 : REGLEMENT INTERIEUR DU RESEAU AFRICAIN DES FEMMES TRANSFORMATRICES ET COMMERÇANTES DE PRODUITS HALIEUTIQUES (AWFishNET)

22 AVRIL 2017, DAR ES SALAAM, TANZANIE

Article 1 : Définitions

Les termes énoncés ci-après ont les significations suivantes dans le présent Règlement intérieur :

« **Bureau** » désigne l'organe de direction du Réseau ;

« **Présidente** » désigne la présidente du Réseau ;

« **Membre** » désigne un membre reconnu du Réseau ;

« **Réseau** » désigne le Réseau africain des femmes transformatrices et commerçantes de produits halieutiques ;

« **Représentante** » désigne la représentante d'un Membre du Réseau ou de toute autre organisation, personne ou partie prenante invitée ;

« **Secrétariat** » désigne le Secrétariat du Réseau.

Article 2 : Nom et description du Réseau

Le Réseau est appelé **RÉSEAU AFRICAIN DES FEMMES TRANSFORMATRICES ET COMMERÇANTES DE PRODUITS HALIEUTIQUES (AWFishNET)**;

- i. AWFishNET est un réseau à but non lucratif, non politique et non religieux, qui regroupe toutes les femmes d'Afrique engagées dans la transformation et le commerce de produits halieutiques.
- ii. AWFishNET agit comme organe de coordination de tous les membres actifs dans la transformation et le commerce de produits halieutiques en Afrique. Les membres se serviront du mécanisme consultatif ici institué pour renforcer la coordination et la collaboration institutionnelles en rapport avec les questions qui affectent les intérêts des femmes transformatrices et commerçantes de produits halieutiques.

Article 3 : Siège du Réseau

AWFishNET mènera ses activités sur le continent africain. Le Réseau devra déterminer le siège de son secrétariat.

Pour les deux premières années, le Réseau sera abrité par le pays de la Secrétaire Générale élue jusqu'à ce que l'Assemblée générale en décide autrement.

Le Réseau travaillera en étroite collaboration avec le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA), le Secrétariat du Conseil des ministres africains de la Pêche et de l'Aquaculture (CAMFA), les organismes régionaux de pêche, les communautés économiques régionales et tous les autres organes de l'Union africaine (UA) pour mettre en œuvre, entre autres, le Cadre politique et la Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique (CPSR).

Article 4 : Objectifs

4.1 Objectif général

Contribuer à améliorer le bien-être, les conditions de travail et les revenus des femmes dans le secteur de la pêche (et en particulier les femmes travaillant dans le secteur post-capture) au sein des États membres de l'Union africaine.

4.2 Objectifs spécifiques

Le réseau servira de plateforme continentale pour les femmes transformatrices et commerçantes de produits halieutiques afin d'atteindre les objectifs suivants :

4.2.1 Collaboration et coopération entre les associations de femmes transformatrices et commerçantes de produits halieutiques à travers le continent ;

4.2.2 Partage des meilleures pratiques, expériences et technologies et apprentissage ;

4.2.3 Sensibilisation efficace sur les questions touchant les associations de femmes transformatrices et commerçantes de produits halieutiques, y compris en particulier la création d'un environnement politique favorable ;

4.2.4 Création et renforcement des capacités des membres à mettre en œuvre avec efficacité les politiques continentales aux niveaux local, national, régional et continental ;

4.2.5 Attraction des investissements publics et privés importants dans le secteur post-capture (en particulier le mareyage, la transformation et le commerce de produits halieutiques.) ;

4.2.6 Renforcer le rôle et la participation des entreprises de femmes transformatrices et commerçantes de produits halieutiques en tant que PME du secteur de la pêche afin d'améliorer leur accès aux marchés, d'élargir les débouchés et les opportunités de commercialisation, et favoriser ainsi la participation équitable de ces entreprises féminines au commerce intra régional de produits halieutiques en Afrique.

Article 5 - Statut et composition du Réseau

5.1 Le Réseau est un organe officiel de prise de décisions.

Les membres du Réseau sont les réseaux nationaux des associations de femmes transformatrices et commerçantes de produits halieutiques au sein des États membres de l'Union africaine.

5.2 Le Réseau comprend les structures de gouvernance suivantes :

- L'Assemblée générale
- Le Bureau
- Le Secrétariat

Article 6 - Fonctions du Réseau

Le Réseau

- élabore et met en œuvre des campagnes de sensibilisation public et des actions sur des questions spécifiques liées à la transformation et le commerce de produits halieutiques;
- facilite les activités et événements pluripartites tels que les tables rondes, l'engagement des secteurs public et privé ;

- iii. organise les activités de renforcement des capacités et milite en faveur des changements de politiques ;
- iv. démontre les moyens pratiques pour surmonter les obstacles et barrières dont sont confrontées les femmes du secteur par l'adoption des meilleures pratiques ;
- v. améliore et élargit les réseaux et coalitions avec les organisations pertinentes et à vocation similaire ;
- vi. plaide en faveur de la prospection et de l'introduction d'options de financement favorables pour les femmes transformatrices et commerçantes de produits halieutiques (y compris l'essai à titre pilote ainsi que l'évaluation d'instruments financiers innovants) ;
- vii. rassemble les informations provenant de recherches indépendantes pour éclairer les politiques au niveau continental ;
- viii. diffuse les informations sur les questions concernant les intérêts des femmes transformatrices et commerçantes de produits halieutiques par l'intermédiaire de leurs différents réseaux nationaux;
- ix. assure, à titre indépendant, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du CPSR et d'autres instruments politiques pertinents aux niveaux national, régional et continental ;
- x. facilite la mise en œuvre du CPSR et d'autres instruments et initiatives politiques aux niveaux national et régional ;
- xi. organise les réunions et exécute les décisions prises lors des réunions de l'Assemblée générale ;
- xii. mène des actions de plaidoyer en faveur de l'élaboration et de l'application des législations (y compris la législation visant à faciliter le libre-échange des produits de la pêche entre les États membres).

Article 7: Fonctions des organes de gouvernance

7.1 L'Assemblée générale

L'Assemblée générale est l'organe directeur suprême du Réseau. Ses décisions sont définitives dans le fonctionnement du Réseau. Elle est constituée de tous les membres du réseau tel que définis par ce document. L'Assemblée générale

- i. définit la politique et le programme du Réseau ;
- ii. s'assure que le réseau s'acquitte de ses fonctions et rôles conformément aux dispositions du présent Règlement ;
- iii. élit les membres du Bureau ;
- iv. tient au moins une réunion chaque année ;
- v. tient des réunions extraordinaires si nécessaire.

7.2 Le Bureau

Le Bureau est composé de dix membres élus :

- i. La présidente
- ii. 1ère Vice-présidente
- iii. 2ème Vice-présidente
- iv. Secrétaire générale
- v. 1ère Secrétaire générale adjointe
- vi. 2ème Secrétaire générale adjointe
- vii. Trésorière
- viii. Trésorière adjointe
- ix. Représentante de personnes handicapées
- x. Représentante des jeunes

Le Bureau exerce ses fonctions sur une base rotative pour une durée de 24 mois renouvelable une fois.

- i. La fonction principale du Bureau est de faciliter les réunions du Réseau.

- ii. Le Bureau se réunit selon les besoins, en personne ou par d'autres méthodes, y compris la communication électronique.

7.2.1 Fonctions de la Présidente

La Présidente du Réseau exerce les fonctions ci-après :

A. Outre l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés dans d'autres dispositions du présent document, la Présidente du Réseau

- i. préside toutes les réunions de l'Assemblée générale du Réseau ;
- ii. préside toutes les réunions du Bureau ;
- iii. représente le Réseau aux réunions internationales ;
- iv. s'assure que chaque membre a le droit de parole à l'Assemblée générale ;
- v. a le pouvoir de trancher sur toute motion d'ordre ;
- vi. a le pouvoir de définir le temps de parole à accorder aux orateurs et de déterminer le nombre d'interventions que chaque membre peut faire sur une question ;
- vii. exerce le contrôle total des réunions de l'Assemblée générale et y fait régner l'ordre ;
- viii. s'assure que tous les statuts du Réseau sont respectés et que le Réseau fonctionne dans le cadre de ses valeurs, principes et normes ;
- ix. fixe la durée des interventions des orateurs et le nombre de fois qu'un membre peut s'exprimer sur une question ;
- x. ajourne ou clôt le débat sur une question ;
- xi. clôt la liste des orateurs sur une question ;
- xii. suspend ou ajourne une réunion.

B. Lorsque la présidente n'est pas en mesure d'exercer ses fonctions pour une raison quelconque, la 1ère vice-présidente assume les fonctions de présidente et, en l'absence de la 1ère vice-présidente, la 2ème vice-présidente exerce les fonctions de la présidente.

7.2.2 1ère et 2ème Vice-présidentes

Les 1ère et 2ème vice-présidentes

- i. assistent la présidente et exercent intégralement toutes ses fonctions en son absence ;
- ii. rendent compte au Bureau et à l'Assemblée générale.

7.2.3 Secrétaire générale

La Secrétaire générale

- i. gère les activités du Réseau ;
- ii. représente le Réseau à toutes les réunions et activités où la présence du Réseau est requise ;
- iii. conserve les documents officiels et les procès-verbaux des réunions du Réseau ;
- iv. communique avec les membres en utilisant le moyen le plus efficace et le plus économique possible de diffusion de l'information ;
- v. prépare et présente le rapport annuel à l'Assemblée générale ;
- vi. établit les procès-verbaux de toutes les réunions de l'Assemblée générale du Réseau ;
- vii. contribue à la formulation de l'orientation stratégique du Réseau ;
- viii. organise et convoque toutes les réunions de l'Assemblée générale ;
- ix. est le fonctionnaire exécutif en chef du Réseau ;
- x. favorise l'augmentation du nombre de membres du Réseau.

7.2.4 1ère et 2ème Secrétaires générales adjointes

Les 1ère et 2ème Secrétaires générales adjointes

- i. assistent la Secrétaire Générale et exercent toutes ses fonctions en son absence ;
- ii. rendent compte à la Secrétaire générale et à l'Assemblée générale.

7.2.5 Trésorière

La trésorière veille d'une manière générale au respect des procédures comptables adéquates, et

- i. tient des livres de comptabilité appropriés en s'appuyant sur tous les documents comptables du Réseau ;
- ii. ouvre un compte bancaire sur avis du Bureau et s'assure que tous les retraits de fonds du compte sont contresignés par le personnel désigné par le Bureau ;
- iii. Fournit à l'Assemblée générale les rapports financiers qui comprennent les états financiers annuels et les comptes audités du Réseau ;
- iv. Fait tenir les comptes, et en particulier en ce qui concerne
 - les sommes d'argent reçues et dépensées par le Réseau et les questions à l'égard desquelles ces recettes et dépenses ont lieu ;
 - les actifs et les passifs du Réseau.
- v. conserve les livres comptables au bureau ou à n'importe quel endroit que le Bureau estime approprié et permettra l'inspection de ces livres par tout membre du Bureau pendant les heures d'ouverture ;
- vi. met à la disposition des membres présents à la réunion de l'Assemblée générale annuelle un compte de résultat adéquat pour la période commençant à la date d'établissement du compte précédent et couvrant plus de neuf (9) mois avant la date de tenue de cette réunion ;
- vii. prépare et présente chaque année aux membres réunis en Assemblée générale annuelle un bilan adéquat du compte à sa date d'établissement. Chaque bilan s'accompagnera des rapports appropriés du Bureau et ceux des vérificateurs des comptes ;
- viii. envoie aux vérificateurs des comptes et à toutes les autres personnes ayant droit de recevoir un avis de convocation à ces réunions selon la procédure prévue, des copies de résultats (recette et dépenses) de compte, du bilan et des rapports qui sont tous établis conformément aux exigences réglementaires actuellement en vigueur et de tous les autres documents qui doivent y être annexés ou joints ou les accompagner conformément aux exigences de la loi, au moins vingt-un (21) jours avant la date de l'Assemblée générale annuelle.

7.2.5.1 Trésorière adjointe

La Trésorière adjointe :

- i. assiste la trésorière et exerce toutes les fonctions de la trésorière en son absence ;
- ii. rend compte à la trésorière et à l'Assemblée générale.

7.2.6 Représentante des personnes handicapées

La représentante des personnes handicapées assure une participation effective des personnes handicapées aux activités du Réseau.

7.2.7 Représentante des jeunes

La représentante des jeunes assure une participation effective des jeunes aux activités du Réseau.

7.3 Le Secrétariat du Réseau

Le Secrétariat exécute les activités et coordonne les affaires du Réseau au jour le jour, y compris, mais sans s'y limiter, les aspects suivants :

- i. assurer la communication avec les membres dans leurs pays au sujet des décisions qui nécessitent leur attention ;
- ii. Préparer les plans d'action avec les membres dans leurs pays et superviser la mise en application des décisions de l'Assemblée générale et l'exécution des activités se rapportant aux instruments politiques pertinents, y compris le Cadre politique et la Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique ;
- iii. assister aux réunions du Secrétariat et à tout autre forum qui requiert sa présence ;
- iv. rassembler, traiter (le cas échéant) et diffuser les informations aux Membres ;
- v. Élaborer et traiter les documents pertinents pouvant être demandés par le Réseau ;
- vi. Apporter tout l'appui requis pour ces réunions, y compris la rédaction de rapports, la préparation de communiqués de presse, les communications et déclarations ;
- vii. Apporter un appui au Bureau du Réseau ;
- viii. Assurer la tenue des registres appropriés du Réseau qui doivent être correctement organisés pour faciliter leur consultation ;
- ix. Diffuser le travail accompli par le Réseau suivant les besoins ;
- x. Exécuter les autres tâches qui peuvent lui être confiées par le Réseau ; et
- xi. Faciliter l'échange d'informations et les programmes de travail entre les membres et les observateurs du Réseau.

Article 8 : Réunions du Réseau

Les réunions du réseau sont généralement publiques. Le Réseau peut, à sa discrétion, inviter les représentants de toute partie intéressée, mais ces invités n'ont aucun droit de vote. Le Réseau peut, à sa discrétion, autoriser les participants invités à faire des déclarations verbales ou écrites lors de la réunion.

- i. Le Réseau se réunit au moins une fois par an ;
- ii. Le lieu et les dates de chaque session sont décidés par la présidente en consultation avec le Secrétariat et le Bureau.
- iii. Le Secrétariat invite et informe les membres du Réseau du lieu et des dates de toute session au moins huit semaines avant la date prévue ;
- iv. Sans préjudice des alinéas (ii) et (iii), le Réseau peut convoquer des réunions extraordinaires s'il le juge nécessaire.

Article 9: Élections

Les Membres réunis en Assemblée générale élisent les membres du Bureau qui exercent leurs fonctions pendant une période ne dépassant pas deux ans et ne sont rééligibles qu'une seule fois. Toute nomination ultérieure au poste d'un membre quelconque du Bureau se fait de la même manière que l'élection initiale. Lorsque ce poste devient vacant à la suite de la démission, de l'invalidité, du décès du membre ou de toute autre raison, le remplaçant est nommé pour la durée du mandat restant à couvrir.

Les élections des membres du Bureau se font de manière à assurer une mémoire institutionnelle.

Une passation de service appropriée est organisée et supervisée par un médiateur désigné ou son représentant. Tous les postes du Réseau sont pourvus sur une base rotative, de manière à faire participer toutes les sous-régions de l'Afrique.

Article 10: Quorum aux réunions

La tenue de toute réunion du Réseau exige la présence d'au moins la moitié plus un des membres enregistrés.

Les membres sont dit présents dans les conditions suivantes :

- i. Les membres sont représentés par des délégués dûment reconnus et avec le consentement du membre ;
- ii. Les membres se font excuser pour leur non-participation à la réunion et peuvent s'y faire représenter. Dans ce cas, le nombre total des membres présents physiquement ne doit pas être inférieur à la moitié plus un des membres enregistrés pour tout vote majeur, comme les élections des membres du Bureau, les modifications au règlement intérieur et les dépenses financières.

Article 11 : Ordre du jour de l'Assemblée générale

- i. La Secrétaire générale, en consultation avec et sous la direction de la Présidente de l'Assemblée générale, prépare un ordre du jour provisoire de l'Assemblée générale.
- ii. Tout membre du Réseau peut demander à la Secrétaire générale d'inscrire des éléments spécifiques à l'ordre du jour provisoire.
- iii. La Secrétaire générale distribue aux membres l'ordre du jour provisoire de l'Assemblée générale du Réseau ainsi que d'autres documents officiels à examiner lors d'une telle réunion, dans les différentes langues officielles de l'Union africaine parlées par les membres du Réseau, au moins un mois avant la date de la réunion.
- iv. L'ordre du jour provisoire doit également être mis à la disposition des autres parties prenantes concernées par le Réseau.
- v. La Secrétaire générale inscrit à l'ordre du jour provisoire les points supplémentaires proposés par les membres.
- vi. Au cours des réunions de l'Assemblée générale, les membres du Réseau peuvent réviser l'ordre du jour, par ajout, suppression ou modification des points. Seuls les points que les membres considèrent importants et urgents peuvent être ajoutés à l'ordre du jour lors d'une réunion statutaire.

Article 12: Processus de prise de décision

Le Réseau prend ses décisions à travers un processus participatif. Une question à examiner sera soumise au vote sur proposition d'un membre dûment reconnu. Un autre membre devra appuyer toutes propositions faites par un membre avant la prise de décisions sur cette question. Une proposition peut cependant être supprimée à tout moment ou être retirée tant qu'aucun vote n'a été exprimé à cet égard. Les décisions aux réunions sont prises à la majorité simple des membres actifs votants. Exceptionnellement, deux tiers (2/3) de la majorité sont exigés pour :

- i. modifier le présent Règlement ;
- ii. suspendre un article ; ou

Lorsque deux ou plusieurs modifications sont proposées pour une motion ou une proposition, la Présidente décide de l'ordre dans lequel elles doivent être soumises au vote. En général, le Réseau soumet d'abord au vote la modification qui s'éloigne le plus de la proposition initiale en termes de contenu, et ensuite celle qui vient après la première.

Si deux ou plusieurs propositions de modifications sont faites sur un point, la Présidente décide de l'ordre dans lequel elles doivent être discutées. D'ordinaire, le Réseau vote sur les propositions de modifications selon principe « premier arrivé – premier sorti ».

Les membres peuvent consulter toute personne si la consultation de cette personne les aide à prendre des décisions judicieuses.

L'Assemblée générale peut également inviter des spécialistes ou personnes ayant des connaissances avérées sur un sujet précis à assister à ses réunions à condition que l'invité puisse donner un éclairage suffisant sur la question débattue.

Article 13 : Ajournement de la réunion

Au cours des débats sur toute question, un membre peut présenter une motion d'ajournement de discussion sur une question précise. Outre l'auteur de la motion, deux membres peuvent prendre la parole, l'un en faveur de la motion et l'autre contre la motion, après quoi la motion est mise au vote par la Présidente.

Article 14 : Consultations informelles

Le Réseau peut organiser avec les autres parties prenantes des consultations informelles, s'il le juge nécessaire dans l'exercice de ses fonctions.

Article 15 : Procédure d'admission au titre de membre

- i. Les membres du Réseau continental sont les réseaux / associations nationales de femmes transformatrices et commerçantes de produits halieutiques au sein des États membres de l'UA.
- ii. Toute organisation nationale intéressée devra adresser une lettre de demande originale au secrétariat avec des copies des documents décrivant son mandat, la structure de gouvernance de l'organisation et une lettre du ministère responsable du secteur de la pêche dans son pays.
- iii. Fournir la preuve du statut juridique de l'organisation, le cas échéant.

Article 16: Accréditation et représentation des membres

Chaque membre du Réseau est représenté par son représentant accrédité.

Article 17 : Lieu de réunion

- i. Les réunions du Réseau se tiennent dans un lieu déterminé par tout membre qui se propose d'accueillir la réunion ou au Secrétariat du Réseau.
- ii. Lorsque deux ou plusieurs membres se proposent d'accueillir la réunion, le lieu sera décidé à la majorité simple (51%) des membres.

Article 18: Invitation aux réunions

Le Secrétariat du Réseau en consultation avec le Bureau convoque les réunions conformément à l'article 8 ci-dessus.

Article 19 : Langues de travail

Les langues de travail du Réseau sont les langues officielles de l'Union africaine. L'interprétation dans les langues officielles des membres du Réseau présent sera assurée à toutes les réunions du Réseau.

Article 20 : Droits de vote

Seuls les membres du Réseau peuvent voter. Chaque membre du Réseau dispose d'une (1) voix.

Article 21 : Procédure de vote

Les votes ont lieu au scrutin secret ou à main levée ou par toute autre méthode déterminée par les Membres.

Article 22 :Vote de motions ou de propositions

Les motions ou propositions sont appuyées avant d'être mises au vote. Elles peuvent être retirées à tout moment tant qu'elles n'ont pas été mises au vote. En cas d'appui, le membre qui a présenté la motion ou la proposition peut insister qu'elle soit mise au vote comme sa propre motion ou proposition, avec les mêmes droits de priorité que si elle n'avait pas été retirée par son auteur original.

Article 23: Procès-verbaux des réunions

- i. Le Réseau devra adopter ses rapports.
- ii. Le Secrétariat tient les procès-verbaux des travaux de réunion du Réseau et les distribue aux Membres et à toutes les parties prenantes concernées.

Article 24 : Communication

Le Réseau peut faire un rapport sur ses discussions, s'il le juge nécessaire. Cependant, toutes les correspondances doivent être adressées à la Secrétaire générale.

Article 25 : Mobilisation de ressources

Le Réseau mobilisera les ressources financières et techniques tant au niveau interne qu'externe pour atteindre ses objectifs. Au niveau interne, les pays membres paient les frais d'adhésion et les cotisations annuelles (tel que déterminés par l'AG du Réseau). Au niveau externe, le Réseau rédigera des propositions de projets pour la mobilisation des ressources financières et techniques. Le Réseau déterminera à sa première Assemblée générale ses directives financières (où déposer les fonds mobilisés, les signataires et les procédures financières, entre autres). A part cela, chaque membre est financièrement responsable de sa participation aux activités du Réseau.

Article 25 : Modifications du Règlement intérieur

- i. Les modifications du présent Règlement intérieur doivent être approuvées par les trois quarts (3/4) des membres du réseau.
- ii. Toute modification proposée par les membres du Réseau ou par le Bureau doit être communiquée à tous les membres au moins huit semaines avant la date de la réunion au cours de laquelle les propositions sont censées être discutées.

Articles 26 : Entrée en vigueur

Le présent Règlement prend effet dès son adoption par le Réseau.

Annexe 2: PLAN D'ACTION DE L'AWFishNET

No.	Objectifs	Action stratégique	Personne/ Institution responsable	Contributions	Ressources	Délai
1	Faciliter la collaboration et la coopération entre les associations de femmes engagées dans la transformation et le commerce de produits halieutiques dans leurs pays	Mettre en place une plateforme de communication continentale, c'est-à-dire un groupe WhatsApp, Facebook, Twitter, site internet	Secrétariat / Bureau Réseaux nationaux	Numéros de téléphone Emails Photos	Financières, humaines, matérielles	3-6 mois
		Faciliter l'enregistrement formel du Réseau des femmes	Représentantes du Bureau du Réseau	Déclaration Rapports au Conseil des ministres de l'UA	Ressources humaines	3 mois
		Renforcer les associations nationales faitières là où elles existent et en créer dans les pays qui n'en ont pas	Personnes focales désignées, ministères de tutelle, Bureau/ Secrétariat	Formations Fournir des liens entre les réseaux, faire un inventaire des femmes engagées dans la transformation et le commerce de produits halieutiques.	Financières (Contributions des Membres)	1 an
		Base de données pour toutes les associations de femmes engagées dans la transformation et le commerce de produits halieutiques. dans les pays	Secrétariats nationaux et Bureau	Recherches sur le terrain, enquêtes sur les associations existantes	Financières (contributions des membres, partenaires au développement)	6 mois
		Resource Mobilisation	Secrétariat / Bureau/ Réseaux nationaux	Rédaction de projets, frais d'adhésion, élaboration d'une stratégie de mobilisation de ressources	Financières et matérielles	Long terme*
2	Partager les meilleures pratiques, expériences, technologies et l'apprentissage collectif	Identifier et documenter les meilleures pratiques et technologies au niveau national	Secrétariat / Membres/ réseaux nationaux	Séminaire, foires et exhibitions commerciales de niveau continental	Financières, matérielles et humaines	Moyen terme*
		Fournir des forums pour l'échange d'informations et le partage des connaissances	Secrétariat / Membres/ Réseaux nationaux	Séminaire, foires et exhibitions commerciales de niveau continental, voyages d'étude, Calendrier des événements, information sur les prestataires de services	Financières, matérielles et humaines	Moyen à long terme*
3	Faire du Plaidoyer en faveur des questions qui affectent leurs activités et faciliter la création d'un environnement politique propice pour renforcer leur rôle dans le secteur de la pêche sur le continent	Fournir une plateforme de dialogue et d'orientation politiques	Membres / Secrétariat	Ateliers, séminaires, formations, plaidoyer,	Financières, matérielles et humaines	Long terme
4	Attirer des investissements publics et privés plus importants dans le secteur post-capture de la pêche (transformation et le commerce de produits halieutiques)	Améliorer l'accès des femmes aux services d'aide au développement entreprises au maillon « transformation et le commerce de produits halieutiques.» de la chaîne des valeurs	Bureau du Réseau, Secrétariats nationaux	Formations, ateliers, séminaires, voyages d'immersion, expositions, accès au financement, accès au marché, marque standard pour les produits africains,	Financières, matérielles et humaines	Long terme
		Améliorer l'environnement des politiques publiques et l'environnement opérationnel (infrastructures appropriées)	Bureau du Réseau, Secrétariats nationaux et ministères de tutelle	Renforcement des capacités	Financières, matérielles et humaines	Long terme

No.	Objectifs	Action stratégique	Personne/ Institution responsable	Contributions	Ressources	Délai
		Améliorer la conformité aux principes HACCP et élaborer et opérationnaliser des modes opératoires normalisés facultatifs conformément aux directives SPS	Bureau du Réseau, Secrétariats nationaux et ministères de tutelle	Renforcement des capacités	Financières, matérielles et humaines	Long terme
5	Renforcer leur rôle comme PME et élargir ainsi leurs débouchés et opportunités de commercialisation, avec comme résultat une amélioration du commerce intra régional du poisson en Afrique.	Sensibilisation et plaidoyer Établissement de liens avec le marché et information sur les marchés	Bureau du Réseau, Secrétariats nationaux et ministères de tutelle	Réduction d'impôt pour les femmes transformatrices et commerçantes de produits halieutiques dans les activités-clés de la chaîne des valeurs, description des cas de réussite identifiés à travers le continent	Financières, Matérielles et humaines	Long terme

Annexe 3 : OPTIONS DE DURABILITE POUR AWFishNET

- Frais d'adhésion (par les réseaux des pays membres) - ils seront payés par le réseau national une fois comme frais d'inscription (le montant pourra dépendre du nombre de membres ou être forfaitaire) ;
- Cotisation annuelle - (le montant dépendra également du nombre de membres ou sera forfaitaire) ;
- Organisation des exhibitions de produits de la pêche africains et exposer les produits halieutiques des différents pays - faire payer des frais de participation tant aux exposants qu'aux clients potentiels (similaire aux expositions de fruits de mer et aux foires agricoles). Elles pourraient être annuelles ou semestrielles ;
- Le Réseau devra établir des liens entre les membres et les opportunités d'affaires, c'est-à-dire identifier les produits et les acheteurs et faire payer une certaine commission lorsque l'accord de vente est conclu avec succès;
- Le Réseau peut développer un répertoire des entreprises des membres du Réseau, qui peut être utilisé moyennant des frais ;
- Activités de mobilisation de fonds par le biais des organisations nationales et internationales ;
- Moyens de communication pour tenir les femmes informées et pour s'assurer qu'elles maintiennent le contact ;

Les moyens de communication dépendront de facteurs tels que le groupe cible, les ressources disponibles et l'objectif de la communication ;

Les moyens possibles de communication comprennent, mais sans s'y limiter, les téléphones portables, l'Internet (médias sociaux), les courriers électroniques, le site web, les médias de masse (radio, télévision, journaux, etc.).

Annexe 4 : DECLARATION DE DAR ES SALAAM 2017

Nous, femmes transformatrices et commerçantes de produits halieutiques des États membres de l'Union africaine, réunies à Dar es-Salaam en Tanzanie, le samedi 22 avril 2017, déclarons :

- en reconnaissance du fait que plus de 91% des femmes en Afrique impliquées dans le secteur de la pêche sont engagées au niveau post-capture de la chaîne des valeurs, en particulier dans la transformation et le commerce de produits halieutiques;
- et du fait que, pour ces femmes, la transformation et le commerce de produits halieutiques constituent une source majeure de subsistance pour leurs familles ;
- et du fait que ces femmes sont, dans la plupart des cas, les piliers de leurs familles et assurent ou contribuent à assurer l'éducation de leurs enfants, répondant aux besoins nutritionnels et alimentaires et autres besoins du ménage, ainsi que assurant l'avenir de la famille ;
- et que malgré leur contribution, les femmes africaines transformatrices et commerçantes de produits halieutiques restent marginalisées dans le secteur, en particulier dans les processus décisionnels institutionnels où sont élaborés les politiques qui déterminent les conditions dans lesquelles elles travaillent et s'engagent dans les affaires ;
- tout en gardant à l'esprit l'Agenda 2030 pour le développement durable à savoir «Transformer notre monde», adopté par l'Organisation des Nations Unies en 2015, qui vise l'atteinte des droits humains pour tous, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et des filles ;
- et compte tenu des Objectifs de développement durable (ODD), notamment en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes partout dans le monde (ODD 1), l'élimination de la faim, l'atteinte de la sécurité alimentaire et l'amélioration de la nutrition et la promotion de l'agriculture durable (ODD 2), la promotion du bien-être à tous les âges (ODD 3), le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable, les Lignes directrices facultatives de la FAO pour la sécurisation d'une pêche artisanale durable ;
- compte tenu de l'Agenda 2063, en particulier « l'Aspiration 6 : Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel des populations africaines, en particulier les femmes et les jeunes, et qui se soucie du bien-être des enfants » ;
- et considérant les objectifs du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) qui visent à « transformer l'agriculture pour la création de richesse, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la croissance économique et la prospérité pour tous » ;
- et compte tenu de la Déclaration des chefs d'État et de gouvernement africains (CdEG) à Malabo en Guinée équatoriale en 2014 sur la croissance et la transformation agricoles accélérées pour la prospérité partagée et l'amélioration des moyens de subsistance, par laquelle les CdEG se sont engagés à tripler, d'ici 2025, le commerce africain des produits et services agricoles et ont approuvé le Cadre politique et la Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture (CPSR) en Afrique ;
- et qu'à cet égard l'Union africaine reconnaît la nécessité d'émanciper les femmes dans le secteur afin d'assurer leur participation équitable dans les stratégies-clés visant un développement durable et une croissance économique équitable ;

Nous, femmes transformatrices et commerçantes de produits halieutiques dans les États membres de l'Union africaine, prenons cette mesure pour créer le Réseau africain des femmes transformatrices et commerçantes de produits halieutiques afin d'atteindre les objectifs ci-après :

1. améliorer le bien-être et les revenus des femmes transformatrices et commerçantes de produits halieutiques en Afrique ;
2. améliorer l'environnement et les conditions de travail des femmes transformatrices et commerçantes de produits halieutiques en Afrique ;

3. assurer la participation équitable des femmes à tous les niveaux de prise de décision dans la transformation et le commerce de produits halieutiques aux niveaux national, régional et continental ;
4. améliorer la viabilité, la durabilité et la croissance des entreprises de femmes ;
5. améliorer la compétitivité et l'accès des produits des femmes aux marchés nationaux, régionaux et continentaux.

De ce fait, nous affirmons notre engagement à renforcer la position et la contribution des femmes africaines transformatrices et commerçantes de produits halieutiques au programme continental compte tenu de notre rôle-clé en tant que parties prenantes du secteur et de la société africaine.

Annexe 5 : ORDRE DU JOUR DE L'ATELIER

Horaires	Événements	Facilitateur
PREMIER JOUR: 20 avril 2017		
08:00-09:00	Enregistrement	Secrétariat
09:00-09:30	Cérémonie d'ouverture <ul style="list-style-type: none"> • Allocution de bienvenue • Allocution de bienvenue et d'ouverture par S.E M. le Ministre de l'agriculture, de l'industrie animale et de la pêche 	<ul style="list-style-type: none"> • UA-BIRA • M. le Ministre, Tanzanie
09:30-10:00	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour • Contexte, objectifs et résultats escomptés de l'atelier 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous • UA-BIRA
10:00-10:30	Séance de photos et Pause-café	UA-BIRA
10:30-11:00	État de la transformation du poisson en Afrique : contraintes et opportunités, Le rôle des femmes dans la gestion et le développement des pêches	Mme Editrudith Lukanga
11:00-11:30	Expérience du Réseau régional existant des femmes africaines de la pêche (RAFEP)	Mme BEYENE
11:30-12:00	Discussions	
12:00-12:30	Communication et échange d'informations entre les membres du réseau et les types d'information: l'expérience Kenyane: Système électronique d'information sur les marchés de poissons (EFMIS-Ke) Discussions	M. Kenneth W. (EFMIS-Ke)
12:30-13:00	<ul style="list-style-type: none"> • TdRs de Travaux en group: exemple de statut d'un réseau • Formation des groupes de travail 	UA-BIRA
13:00-14:00	Pause déjeuné	UA-BIRA
14:00-15:15	Travaux de groupe No1: Rédaction des statuts du réseau <ul style="list-style-type: none"> • Buts, Objectifs, rôle, fonctions • Structure organisationnelle • Organes directeurs • Responsabilités • Critères d'adhésion, sélection / élection des membres • Etc... 	
15:15-15:15	Pause-Café	UA-BIRA
15:15-16:30	Travail en groupe No1 (suite)	Président de groupe
16:30-17:00	Discussion en plénière sur les travaux en groupe No1	
DEUXIEME JOUR: 21 avril 2017		
09:00-11:00	Travaux en groupe No2: durabilité du réseau (de conception du mécanisme d'opération, échange d'informations entre les membres du réseau, etc...	Président de groupe
11:00-11:15	Pause-Café	UA-BIRA
11:15-13:00	Travaux en groupe No3: Rédaction de Plan d'actions prioritaires le réseau (pour les prochaines x années)	Président de groupe
13:00-14:00	Pause-déjeuné	UA-BIRA
14:15-15:00	Discussions en plénière sur le plan d'action prioritaire	
15:00-15:20	Pause-Café	UA-BIRA
15:20-17:00	Élection des membres du bureau du réseau et mise en place du Réseau Continental	
TROISIEME JOUR: 22 avril 2017		
09:00-12:00	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation du communiqué • Présentation du Communiqué / Résultats de l'atelier • Perspectives avenir 	
12:00-12:30	Pause-Café	
12:30-13:00	Cérémonie de clôture <ul style="list-style-type: none"> • Union africaine / AU-IBAR • Ministère de l'agriculture, de l'industrie animale et de la pêche 	UA-BIRA Tanzanie
13:00-14:00	Déjeuner	

Annexe 6 : LISTE DES PARTICIPANTS

ALGERIE

Conseillère scientifique
HAMMAD Sihem
Ingénieur d'état en science de la mer
Association pêche artisanale (Le Dauphin)
F4 port d'Azeffoun
Azeffoun, Tizi Ouzou, Algérie
00231552069443
Email: assodauf@gmail.com / sihemhammad@yahoo.com

BENIN

Victoire Ayaba GOMEZ
Présidente RENAFEP Bénin / Présidente ANM Bénin
Présidente
Association Nationale des Mareyeuses, Mareyeurs et Assimilés
du Bénin
Réseau National des Femmes du secteur de la Pêche
06 BP 1415 PK3 Akpakpa
Cotonou BENIN
Tel : +229 97 60 11 73
Email : aligovic@gmail.com

BURKINA FASO

Mrs BOUGOUMPIGA Christine Angèle
Présidente
l'Union nationale transformatrices de poisson du Burkina
(UNTP-BF)
Ouagadougou/Burkina Faso
Tel : +226 70 72 90 39
E-mail : bchristineangele@yahoo.fr

BURUNDI

Madame Rose Ndayiragije
Présidente
Association Dufashanye
BP 7018
BUJUMBURA/ BURUNDI
Tel: 00257 79 924 691
Email: mbakonike@yahoo.fr

TCHAD

FIHIL AGOI
Présidente
Union des Organisations des Femmes Vendeuses de Poisson
du Tchad
N'Djaména – Tchad
Tel : + 235 66 38 28 71
Email : Fihilagoyel@yahoo.com/ presidentefihilagoi@yahoo.com

CAMEROUN

Beyene Ateba Epse Baliaba
Présidente
Rafep

Bp: 12772
Yaounde Cameroun
Tel: (+237) 674 512 139 / 694 336 824
Email: beyene.beyene@yahoo.fr

Nadine Flore Magne Kaptue
Présidente
Association Des Vendeuses De Poissons A Deido (Douala)
Yaounde -Cameroun
Tel : 675 66 69 95/698 47 63 98
Email : nadflore@yahoo.fr

GUINEE CONAKRY

Aissata Keba Camara
Fumeuse
Groupement Limanya
Port De Peche Artisanal De Temenetaye
Conakry/Guinee
Tel : +224 664 33 87 96
Email : Oumukadi42@yahoo.com

RDC

ISHINGWA –MAISHA Patricia
Coordinatrice du Réseau pour le Développement du Congo
REDIC-Direction Nationale des pêches
Coordinatrice
REDIC/RDC
Kinshasa République Démocratique du Congo
Tel : +243 995630826
Email : patriciamaisa@yahoo.fr

CONGO

Julia Sylvie PEMBE MOUNTSOUKE
Secrétaire, Chargée du développement communautaire
Secrétaire Générale de l'Association des femmes
transformatrices de Base Agip, membre de l'AICP
129 Avenue Moe Vangoula
Pointe-Noire, République du Congo
Tel : (+242) 06 953 5775 / 05 537
Email : juliasylvie@yahoo.fr

CÔTE D'IVOIRE

Makamba Mariana Camara
Mareyeuse / Transformatrice De Poissons
Fenascoop-Ci
Bp 6920 Abidjan 06
ABIDJAN CÔTE D'IVOIRE
+225 07933346 / +225 01019095
Email : uscofepci@gmail.com / kassoumkone1469@yahoo.fr

ÉGYPTE

Dr.Amany Ahmed Mohamed.
Manager of lake department.
General Authority For Fish Resources Development.
4 Tayaran Street-Nasr City – Cairo.
(+202) 22620130

Email: gafrd_eg@hotmail.com

Ms. Marwa Mamdouh Lotfy Ahmed.
Fisheries specialist and aquaculture engineer.
General Authority for Fish Resources Development
4 Tayaran Street-Nasr City – Cairo.
(+202) 22620130
Email: gafrd_eg@hotmail.com

GHANA

MISS. SISTER-HOPE ASMAH
Communications officer/ Trainer
Daasgift Quality Foundation –FNGO
P.O.Box TD 1369,Takoradi
Takoradi, Ghana
Tel: +233201414459
Email: hope_asmah@yahoo.com

Mrs. Regina Solomon
National President
National Association of Fish Processors and Traders, Ghana
P.O Box 1137,
Tema, Ghana
Reginasolomon57@gmail.com

KENYA

Susan Oduor
Fish Trader
City Market Fish Traders Association
5647-00100
Nairobi, Kenya
Tel : 0721556768
Email : susanaoduor@gmail.com

LIBERIA

Annette M Johnson
Chair Lady, LAFA, Women Wing
Liberia Artisanal Fisher men Association (LAFA)
Monrovia 1000-1090 Liberia
Monrovia
Tel : +231880673022/770481245
Email : liberiaartisanalfishermen@yahoo.com

MADAGASCAR

Razafimamonjarisoa Anna Lucienne
Transformatrice /Commerçante
Ressources Halieutique Et De La Peche
BP : 1699 /Antananarivo- Madagascar
MAJUNGA / MADAGASCAR
+261 32 53 652 95
Email: arisoaanna2@gmail.com / chrysostophe@yahoo.fr

Ratiarainandrasana Virginie Gorette
Collecteur /Commerçante
Ressources Halieutique Et De La Peche
BP: 1699 /Antananarivo- Madagascar
TULEAR/ MADAGASCAR
+261 34 81 596 00
Email : anjara02012@gmail.com / chrysostophe@yahoo.fr

MALAWI

Ms.Violet Kanyamula
Secretary
Mwalamba Fish Processing Cooperative
P.O. Box 75, Monkey Bay
Mangochi Malawi
Tel : +265 999 761 495
Email : mgoma64@gmail.com

MALI

Mme Astan KONTA
Présidente
Association des Femmes Vendeuses de Poissons de Khasso
Domiciliée à Kayes légal-Ségou chez elle-même /Douane
KAYES,
République du MALI.
Tel : +223 76 46 32 30/+223 66 78 18 24
E-mail: bouramadao@yahoo.fr

MAURITANIE

Fatimetou Bah
Mareyeuse
Federation Nationale Des Peches Section Sud
Nouakchott Mauritanie
00222-47 65 19 45
fnpsectionsud@gmail.com

NIGERIA

Mrs. Jeridayaro Uwheraka
Managing Director
Frijay consult limited
16 folarin gbadebo street, ijaiye
Lagos, Nigeria
Tel : 08033331476
Email : agrifrijay@gmail.com

Onota-Akemu Mary
Frijay consult limited
16 folarin gbadebo street, ijaiye
Lagos, Nigeria
Tel : 08033331476
Email : agrifrijay@gmail.com

SENEGAL

Mme Maty NDAW
Présidente Section régionale de Thiès
Fédération Nationale des Transformatrices et Micro-
Mareyeuses du Sénégal (FENATRAMS)
BP 50.700-CP 18524-DAKAR
Dakar/Sénégal
Tel : 00221 776164886
Email : madioufdme@yahoo.fr

Seynabou NDOYE
Présidente
RAFEP
Dakar-Sénégal
Tel : (00221) 77 519 21 15

Email : ndoye_s@yahoo.fr

SIERRA LEONE

Mr. Kamorba keifalla dabo
Regional head
Environment protection agency of Sierra Leone
Epa-sl, freetown, rep. Of sierra leone
Freetown, Sierra Leone
Tel: +232-76611970
Email: dabokamorba@yahoo.com

Elizabeth Elliot
Tamensu Women in Fishing Organization
Secretary
C/O Ministry of fisheries
Tel : 00232-79819908

SOUDAN DU SUD

Suzana Gabriel Fandas
Fish processor member
Women Self Help Group
Ministry of the Livestock and Fisheries
South Sudan/ Juba
Tel : +211955714463
Email : mberafandas@gmail.com

TANZANIE

Fatma Sobo
Assistant Director of Fisheries
Fisheries Resource Development
Ministry of Agriculture, Livestock and Fisheries
Dar es Salaam, Tanzania
Email : fatmasobo@gmail.com

Fatuma Katulla
Chairperson, Mshikamano group
PO Box 1411
Mwanza, Tanzania
Tel : +255 767 379 731
Email : fatumakatulla@gmail.com

Editrudith Lukanga
Email: elukanga@yahoo.com
United Republic of Tanzania

Beatrice Theophil Mbagu
Director
Kusama General Supply
PO BOX 55 MUSOMA
MUSOMA , MARA, TANZANIA
Tel :0765 034 815
Email : kukukusama@yahoo.com

TOGO

Titivi Lawson Adakou
Secrétaire du groupement des femmes mareyeuses et
transformatrices
S/C AGGEGE Afi, BP. 13985
Lome TOGO

Tel : +0022890057226
Email : Titilawson61@gmail.com

TUNISIE

JAWHARA/ CHAHBANI
Ingénieur principal
CRDA Gabès, arrondissement pêche et aquaculture.
Arrondissement pêche et aquaculture de Gabès, Avenue Hedi
chaker 6029 Gabès. TUNISIA
Tel : 00126 93643646/00216 75275551
Email : Jawharachahbani@yahoo.fr

UGANDA

Logose perus
Chairperson
Kiyindi women fish processors association
Po Box o3 lugazi buikwe
Entebbe uganda
Tel : 0785221623
Email: Kiyindiwomen@gmail.com

Ms. Lovin Kobusingye
Exécutive Director
Women Fish Network
P.O.Box 30026, Kampala
Lira Branch
Tel : +256772989157
Email : Lovien2001@yahoo.com /katifarms@yahoo.com

ZAMBIE

Ms. Kasazi Lotuno Nyendwa
Chairperson
Kafue Womens Fish Processors Association
PO BOX 117, KAFUE TOWN
LUSAKA, ZAMBIA
+260 979 085724
Email : kasazie@yahoo.com / kafuewomensfpa@gmail.com

GIZ

Maria Winkler
Responsible Fisheries Business Chains Project
Global Program „Sustainable Fisheries and Aquaculture“
Country Package Uganda

Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
GIZ Office Kampala
P.O. Box 10346
Kampala, Uganda
T +256 70 2992065; +256 782 969 008
E Maria.Winkler@giz.de

COREP

Flore WORA
Administrateur aux Ressources Humaines, Financières et à la
Logistique
Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée
(COREP)

BP : 161
Libreville – GABON
Tel : (+241) 07 10 50 63 / 07 91 52 63
Email : Wora.flore@yahoo.fr / f.wora@corep-se.org

KEFRI

Kenneth Werimo
Principal Research Officer
Kenya Marine & Fisheries Research Institute Kisumu Research Centre
P.O.Box 1881-40100 Kisumu
Mobile:+254 733 914615/728 570728
Email : werimok@yahoo.com

LVFO

Dr. Oliva Charles Mkumbo
Deputy Executive Secretary
Lake Victoria Fisheries Organization
P.O. BOX 16325,
JINJA, UGANDA
Tel : +256 782 519779 /+255 758 906287
Email : ocmkumbo@lvfo.org

PRIVATE SECTOR FOUNDATION UGANDA

Mr. Daniel Ojiambo
Business Advisor – Fisheries
Private Sector Foundation Uganda
P.O. Box 7638
KAMPALA – UGANDA
Tel : +256 789555984
Email : dojshery@gmail.com

UA-BIRA

Dr. Mohamed Seisay,
Snr. Fisheries Officer
African Union
Interafrican Bureau for Animal Resources
Westlands Road, Kenindia Business Park,
P.O Box 30786, Nairobi, 00100 KENYA.
Tel: +254-20- 3674000
Email address: mohamed.seisay@au-ibar.org
Website: www.au-ibar.org

Dr. Nelly Isyagi
Project Officer - Aquaculture
African Union
Interafrican Bureau for Animal Resources
Westlands Road, Kenindia Business Park,
P.O Box 30786, Nairobi, 00100 KENYA.
Tel: +254-20- 3674000
Email address: nelly.isyagi@au-ibar.org
Website: www.au-ibar.org

Hellen Moepi
Project Assistant
African Union
Interafrican Bureau for Animal Resources
Westlands Road, Kenindia Business Park,
P.O Box 30786, Nairobi, 00100 KENYA.

Tel: +254-20- 3674000
Email address: hellen.moepi@au-ibar.org
Website: www.au-ibar.org

Joseph Mbane
Project Assistant
African Union
Interafrican Bureau for Animal Resources
Westlands Road, Kenindia Business Park,
P.O Box 30786, Nairobi, 00100 KENYA.
Tel: +254-20- 3674000
Email address: joseph.mbane@au-ibar.org
Website: www.au-ibar.org

Adeline Oduor
HR/Administrative Assistant
African Union
Interafrican Bureau for Animal Resources
Westlands Road, Kenindia Business Park,
P.O Box 30786, Nairobi, 00100 KENYA.
Tel: +254-20- 3674000
Email address: adeline.oduor@au-ibar.org
Website: www.au-ibar.org

Alexander Eyong,
Travel Clerk
African Union
Interafrican Bureau for Animal Resources
Westlands Road, Kenindia Business Park,
P.O Box 30786, Nairobi, 00100 KENYA.
Tel: +254-20- 3674000
Email address: alexander.eyong@au-ibar.org
Website: www.au-ibar.org

Sikana Sumbwa
Certifying Officer
African Union
Interafrican Bureau for Animal Resources
Westlands Road, Kenindia Business Park,
P.O Box 30786, Nairobi, 00100 KENYA.
Tel: +254-20- 3674000
Email address: sikana.sumbwa@au-ibar.org
Website: www.au-ibar.org



Union Africaine – Bureau Interafricain des Ressources Animales
(UA-BIRA)

Kenindia Business Park
Museum Hill, Westlands Road
P.O. Box 30786
00100, Nairobi
KENYA

Telephone : +254 (20) 3674 000

Fax : +254 (20) 3674 341 / 3674 342

Email : ibar.office@au-ibar.org

Site internet : www.au-ibar.org